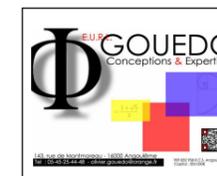


Les plans constituant ce dossier, sont exclusivement destinés à la demande administrative de droit à construire, de type de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution ni de consultation des entreprises, et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour l'exécution des travaux de construction. Mesure de côte interdite sur plan.



Agence ATLANTIQUE-ARCHITECTURES S.A.S.  
22 Quai Louis Durand 17000 LA ROCHELLE  
agence.atlantique-architectures@architectes.org  
Téléphone : 05 46 44 87 34

## NOTICE PAYSAGERE

### Le site : description de l'environnement

La présente demande de permis de construire concerne la rénovation et l'extension d'un bâtiment existant pour la création d'un logement situé sur la commune d'AUSSAC-VADALLE.

COMMUNE : AUSSAC-VADALLE 16560  
ADRESSE : 33 Rue du Prieuré - Parcelle B592 et B593,  
pour une surface totale de 1.489,00 m<sup>2</sup>

NOMBRE D'IMMEUBLES  
EXISTANTS AVANT PROJET : 1 bâtiment en R+1,  
PROJET DE CONSTRUCTION : Rénovation et extension d'un bâtiment en maison d'habitation.  
Création et modifications d'ouvertures extérieures sur les façades existantes.

### Description du site d'intervention :

L'extension sera prévue accolée à la façade Est avec un léger retrait depuis la façade Nord. Celui-ci permettra d'y insérer l'entrée principale de la maison ainsi qu'un Wc et un Cellier. Des liaisons entre l'extension et la partie existante seront réalisées afin de pouvoir créer une communication entre ces deux parties.

L'accès se fera par la rue du Prieuré.

### Parti urbain.

Le parti architectural et urbain est une intervention discrète, de volumétrie simple, un parallélépipède, construction d'expression architecturale traditionnelle ne portant pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux ou paysages avoisinants.

### Le Projet :

L'aspect architectural du projet est défini de manière à respecter et à s'intégrer au bâti environnant :

#### Les murs de la partie existante :

Les murs sont existants, des raccords à l'identique de l'existant en pierre de taille seront réalisés au niveau des entourages des ouvertures extérieures modifiées.

#### Les murs de la partie extension :

Réalisés en parpaing recevront un enduit ton pierre de chez Weber & Broutin ou équivalent. Les encadrements des ouvertures extérieures seront réalisés par un enduit monocouche taloché fin.

#### La couverture de l'extension :

En tuiles romane canales S Alezane - Ton mélangés  
Des descentes et gouttière seront en zinc

#### Les ouvertures de la partie existante et de l'extension :

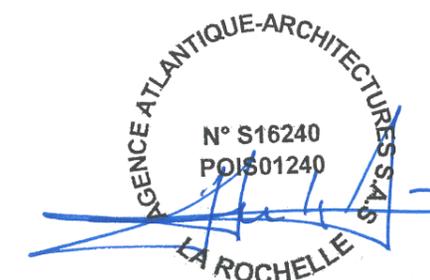
Les menuiseries seront réalisées en aluminium ton blanc. L'occultation des châssis et des baies seront réalisés par des volets roulants intégrés à la structure et non visible de l'extérieur. Ils seront de couleur identique aux menuiseries.

#### Les réseaux :

Les canalisations EU/EV seront raccordées sur le système d'assainissement existant. La fosse actuelle d'une capacité de 3000L (voir demande de l'installation de l'époque, jointe au présent dossier) pourra faire l'objet de travaux de remise en état si celle-ci est endommagée.

La maison sera raccordée également aux réseaux d'eau, d'eau pluviale, d'électricité/fibre et de téléphone.

Ainsi réalisé, le projet s'intégrera dans son environnement, par son aspect architectural, les matériaux et les couleurs choisies, il s'insérera au mieux dans le paysage.



SCI LE RENCLOS  
33 Rue du Prieuré - 16560 AUSSAC-VADALLE

Rénovation et extension d'un bâtiment  
existant en maison d'habitation.

Permis de Construire

Reference :  
3A/LR-CP CP-23/033

Notice Paysagère

Le 05 Avril 2023  
D - ODA : S16240PC000268927

Ech :

PCMi 04